Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS :
Un an (Canada) $1.00
Un an (Etranger) $1.50

ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION :
405, 13ème RUE

ADMINISTRATION :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 683

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE, LTÉE — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Les règlements de l'Association Catholique Franco Canadienne de la Saskatchewan

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur les règlements de l'A. C. F. C. de la Saskatchewan que nous publions aujourd'hui *in extenso* en quatrième page.

En publiant ces règlements nous croyons rendre service non seulement à tous les membres de l'Association mais aussi à tous ceux qui s'occupent d'action nationale et catholique.

Ces règlements sont le fruit d'une longue étude des constitutions de diverses sociétés et paraissent particulièrement efficaces à diriger la marche de l'organisation des forces catholiques et françaises dans l'Ouest.

On y remarquera le double principe de centralisation et d'initiative locale dont ils s'inspirent et qui permet le fonctionnement continu et rapide d'une activité sociale coordonnée, intense, profonde et très étendue dans tous les centres catholiques de la province.

Conventions Franco-Américaines

La première quinzaine de septembre a été marquée chez nos compatriotes des Etats-Unis par de belles démonstrations de foi et de patriotisme qui attestent hautement la fidélité courageuse que l'élément Franco-Américain conserve aux meilleures traditions catholiques et françaises.

Trois importantes conventions, toutes couronnées d'un brillant succès, ont eu lieu à des dates rapprochées dans trois Etats différents de la Nouvelle Angleterre: l'une à Holyoke, Massachussetts pour les Forestiers Franco Américains; une autre à Manchester, New Hampshire, pour l'Association Canado Américaine, et la troisième à Hartford, Connecticut.

Que les Franco Américains continuent à se grouper en sociétés nationales sous la direction éclairée de leur clergé, et ils résisteront victorieusement comme par le passé à l'assimilation anglaise et protestante.

Un exemple à imiter

Les Forestiers Franco Américains, réunis la semaine dernière en convention à Holyoke, Mass., ont adopté à l'unanimité l'abolition des mots de passe et des signes de reconnaissance dans leur société.

C'est là une initiative dont il convient de les féliciter hautement et nous croyons aussi nous faire l'interprète de tous les catholiques bien pensants en émettant le vœu que cet exemple soit imité par toutes nos sociétés.

L'usage des mots de passe et des signes de reconnaissance est emprunté aux sociétés secrètes maçonniques et n'a pas sa raison d'être chez des catholiques qui s'assemblent non pour conspirer mais pour travailler à l'extension du royaume de Dieu. Les sociétés catholiques n'ont à cacher ni leur but ni leurs moyens d'action: elles travaillent à ciel ouvert. Alors à quoi bon les mots de passe et les signes cabalistiques?

Les préjugés s'en vont

L'hostilité qui se manifeste en certains milieux contre le français semble heureusement *perdre du terrain de jour en jour* dans la classe anglophone la plus éclairée.

Nous citerons tout à l'heure quelques témoignages assez probants à l'appui de cette assertion.

Finira-t-on par comprendre qu'il est à la fois ridicule et injuste de vouloir bannir du Canada une langue qui, en Europe, a un droit établi d'universalité pour toutes les relations internationales et diplomatiques et qui ici est reconnue officiellement, dans la Constitution canadienne, au même titre que l'anglais?...

Il ne faut désespérer de rien, et, surtout, ne négliger aucune occasion de laisser la vérité intégrale faire sa trouée de lumière à travers le brouillard des préjugés, qui tiennent lieu de principes chez les esprits étroits, et de mobiles d'action chez les natures faibles, dont le sens de droiture fléchit sous la poussée de l'intérêt ou de toute autre passion.

Nous dirons ici tout de suite que si les victimes d'un préjugé sont à plaindre du fait de l'injustice qu'elles ont à souffrir, elles deviennent cependant coupables et dignes de mépris si elles consentent, par peur, faiblesse ou lâcheté, à laisser périmer des droits nationaux dont elles ne sont après tout que les dépositaires.

S'il fallait faire le partage des responsabilités à cet égard, il serait certes impossible de ne point flétrir l'ignorance et la malveillance tracassière de la mentalité protestante d'avant-garde qui a voulu atteindre à travers la langue française la foi catholique, non moins que les attaques injustifiées et inattendues, parties d'un autre camp où l'alliance très étroite de la communauté d'idiôme a fini par prévaloir d'une façon déplorable contre l'alliance toute naturelle que devait cimenter un même idéal catholique, mais il ne faudrait pas non plus exonérer de tout blâme les représentants de notre race qui ont laissé s'accréditer, de mille manières, l'opinion très fausse que le Canada est un pays exclusivement de langue anglaise et de foi protestante.

Nous ne disons pas que la lutte est facile et agréable: nous disons qu'elle est nécessaire tant au point de vue des droits de la langue française que de ceux de la foi catholique. Et à ce sujet il convient de noter que le retour de la saine opinion anglaise en notre faveur s'accentue dans la proportion même où la défense des positions menacées se fait plus vigoureuse et plus ferme. Et cela ne date que de peu d'années.

Voici par exemple ce que disait de la langue française récemment, Sir James Grant, dans une réunion d'universitaires anglais:

"*Celui qui se rend maître des deux littératures, anglaise et française, les premières sur tout le globe, est un homme à doubles ressources et il peut compter sur des résultats doublement avantageux. La connaissance des deux langues porte les forces intellectuelles au plus haut point possible, tant pour le savoir que pour les facultés d'observation et de raisonnement.* Les règles du français sont une gymnastique de l'esprit et renferment une logique que l'on ne peut appliquer à tout. On en comprend mieux l'importance aujourd'hui qu'autrefois, aussi voyons-nous augmenter de plus en plus le nombre de ceux qui recherchent cette classe d'études et il est juste de s'en féliciter, comme il est désirable de lui donner tous les encouragements."

Le *Herald*, de Montréal, écrit de son côté. "Nous serions heureux de voir la parfaite connaissance du français beaucoup plus répandue à travers tout le Canada qu'elle ne l'est maintenant. Anglais et Français doivent vivre à jamais côte à côte dans ce pays. Depuis que le Canada est devenu possession britannique, ils sont restés beaucoup trop éloignés les uns des autres (*they have assimilated far too little*). La plus haute barrière qui ait existé entre eux, c'est la différence de langage. ~~Il faut avouer que les Anglais ont surtout contri~~bué à maintenir cette barrière."

Encore un autre témoignage:

"A la convention de la C.M.B.A. tenue à Hamilton, ces jours derniers, les congressistes en grande majorité de langue anglaise ont adopté unanimement une résolution concernant la langue française dont voici à peu près la substance: "Considérant que le découvreur du Canada et que les premiers colons du pays étaient d'origine française, que la langue française est officielle au Fédéral et que dans l'esprit de la Constitution, elle est officielle dans toute la Puissance; il est résolu que cette Convention désire que cette langue soit partout respectée, surtout dans les écoles où les Canadiens français sont en grand nombre."

Nous pourrions rappeler encore l'hommage rendu récemment à la langue française par Sir Chs Fitzpatrick, administrateur du Canada, au congrès des géologues à Toronto, et quelques jours plus tard à l'Association du barreau américain. Nous pourrions aussi faire remarquer que le Ministre des Postes d'Angleterre a eu la courtoisie de répondre en français à l'adresse en anglais qui lui fut présentée à Rimouski, et ajouter encore plusieurs autres témoignages, notamment celui du Lieutenant Gouverneur Brown de la Saskatchewan et celui du Gouverneur Baldwin de l'Etat du Connecticut.

N'ayons donc pas honte de parler français et souhaitons qu'un jour il ne reste plus que quelques ultra fanatiques, au cerveau racorni et à l'âme de fiel, pour perpétuer la curieuse engeance de ceux qui osent encore se croire d'une race supérieure parce qu'ils peuvent se vanter d'ignorer le français, la langue de la plus haute culture intellectuelle.

Des projets qui ne se sont point réalisés

Les jugements de l'histoire finissent toujours par être équitables, mais ils ne sont pas exempts de tâtonnements, et la lumière est parfois lente à se produire. Souvent même, des données insuffisamment contrôlées et hâtivement répandues accréditent des légendes difficiles à détruire par la suite. Le dernier acte de l'épopée française au Canada en fournit un exemple typique.

Sur la foi des écrivains de tous les pays qui ont fait revivre ces temps héroïques, nous avons jugé avec la dernière sévérité le gouvernement de Louis XV, à la coupable négligence duquel nous avons attribué sans hésitation la perte de la colonie. Lorsque nous avons vu *Bougainville*, dépêché à Versailles en 1759, par Vaudreuil et Montcalm, pour implorer des renforts urgents, obtenir à grand peine un secours dérisoire de quatre cents hommes, nous nous sommes crus parfaitement fondés à penser que la métropole avait sacrifié de gaieté de cœur la Nouvelle-France; et les fameux "arpents de neige" nous semblaient exprimer moins l'opinion personnelle de Voltaire que celle de tous ses contemporains.

Or voici que le beau livre de M. Thomas Chapais, *Le Marquis de Montcalm*,—qui obtenait récemment une consécration si flatteuse de l'Académie française—projette sur la question un jour

(*A suivre en 2ème page*)

De par le Monde

Le Sou de la Pensée Française

Le Comité du Sou de la Pensée Française vient de remettre à l'Association d'Education de l'Ontario un chèque de $12,506.62, qui représente le montant des souscriptions généreuses perçues dans la Province de Québec. Dans la lettre qui accompagne le cadeau, M. Asselin, écrit: "De l'emploi de ces fonds, nous laissons votre Association juge: ses chefs, à notre avis, sont mieux placés que quiconque pour décider qu'elle est la meilleure manière de les utiliser.

La lettre de M. Asselin se termine ainsi: "*En même temps* qu'elle vous *transmet* le don des compatriotes de la Province de Québec, la Société St. Jean-Baptiste de Montréal est *heureuse* de vous dire toute leur admiration pour l'énergie et la *ténacité* déployées par vous dans la lutte; elle joint ses vœux aux leurs pour le triomphe définitif de votre cause, qui est non seulement une cause nationale, mais la cause de tout homme luttant pour défendre l'âme de ses fils contre les entreprises d'un pouvoir tyrannique qui prétend s'en emparer et les déformer à son goût."

Encore un coup du journalisme jaune

Les journaux à sensation qui chaque jour se complaisent comme des hyènes à flairer le sang et à disséminer les scandales en repaissant leurs lecteurs de la description de tous les crimes, lançaient lundi aux quatre coins du monde la nouvelle qu'un nommé Hans Schmidt avait été arrêté dans un presbytère de New York sous l'accusation d'un meurtre affreux. Schmidt que l'on a représenté comme un prêtre catholique, et que l'on dit maintenant être un fou furieux et l'habitué d'une boutique de faussaires, portait l'habit ecclésiastique, sous doute comme déguisement, lorsqu'il fut arrêté. Ce qui est certain c'est que le nom de Hans Schmidt ne figure nulle part dans la liste, pourtant bien complète, du clergé des Etats-Unis que publie Wiltzius.

Les modes indécentes

M. Edward Bok, directeur du *"Ladies Home Journal"* vient d'écrire un article retentissant où il denonce sévèrement les nouvelles modes qui ont cours aux Etats Unis et au Canada. Il affirme que les modes inconvenantes des robes entraves et des jupes fendues, importées de Paris, et qui deviennent en vogue jusque dans les villes de l'Ouest, restent là-bas le costume distinctif des filles perdues de réputation. Les dames catholiques devraient alors savoir à quoi s'en tenir.

La leçon est raide venant d'une telle plume, peu suspecte d'ailleurs de pruderie, mais elle n'est pas imméritée. Ces modes impudentes sont une régression vers le paganisme le plus décadent. Elles firent une apparition momentanée à l'époque de la Révolution française et disparurent sous le ridicule.

Puissent-elles promptement subir le même sort, du moins chez les femmes qui ont le respect d'elles mêmes!

Weyburn, sixième cité de la Saskatchewan

La ville de Weyburn a célébré solennellement mercredi dernier son incorporation de cité. Weyburn accuse une population de 5,400 citoyens et devient la sixième cité de la Saskatchewan; les autes cités sont: Régina, Prince-Albert, Moose-Jaw, Saskatoon et Battleford-Nord.

Le Canada offre plus d'avantages

Dans une correspondance que nous avons publiée le 21 août au sujet de la paroisse naissante de Val Marie, Sask. il est fait de la réclame incidemment pour la colonisation d'une région limitrophe située dans le Montana. Nous croyons que nos compatriotes trouveront plus d'avantages, à tous points de vue, en restant dans le territoire de la province, d'autant plus que les Américains eux-mêmes émigrent nombreux du Montana vers la Saskatchewan.

La mort du maire de New-York

Le *Times* de Prince-Albert, dans un article de fond, fait les considérations suivantes au sujet de la mort du maire, William J. Gaynor, de New-York, survenue la semaine dernière au cours d'une traversée en Europe: "C'est un fait remarquable qu'il soit mort tranquillement en mer, de mort naturelle, deux ans et un mois après avoir subi une tentative d'assassinat lorsqu'il entreprenant un voyage d'Europe et un an après la mort de son agresseur. La coincidence est mystérieuse mais il reste le fait que par la miséricorde de la Providence un homme de caractère est a été maintenu au timon des affaires durant la période la plus critique de l'histoire de New-York."

Toujours en guerre

La paix est loin d'être rétablie au Mexique. La semaine dernière encore, les rebelles ont attaqué la garnison des troupes fédérées à Fresnilo. La securité des citoyens Americains est menacée et le gouvernement des Etats-Unis a affecté une somme de $100,000 pour leur venir en aide. L'election du président du Mexique est fixée au 26 octobre.

Au pays des glaces perpetuelles

Lettre du R.P. A. Leblanc, O.M.I., missionaire chez les Esquimaux de la Baie d'Hudson à Chesterfield Inlet

Noussommesredevables à l'obligeance de S. G. Mgr O. Charlebois, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, de pouvoir communiquer à nos lecteurs la lettre suivante queSa Grandeur vient de recevoir du R.P. A. Leblanc, O.M.I., le vaillant missionnaire qui en compagnie du R.P. Turquetil consacre héroiquement sa vie à l'évangélisation des Esquimaux dans l'une des missions les plus pénibles de l'univers catholique.

"Je ne puis laisser partir le courrier sans vous écrire quelques mots pour vous dire que j'ai franchi sain et sauf la première étape du froid le plus intense que j'ai eu à supporter dans ma vie. Je suis rarement sorti au cours de l'hiver. Trois ou quatre fois, habillé de peau des pieds à la tête, je suis allé voir les Esquimaux chassant le phoque et le morse sur la glace. Mon grand nez, d'une longueur extraordinaire, a pâli plusieurs fois devant les bourrasques qui le fouettaient, mais les Esquimaux, veillaient sur moi et venaient le frotter lorsqu'il se gelait.

A l'intérieur de la maison nous n'avons pas souffert du froid car notre petite habitation est bien faite pour nous protéger contre le vent, et nous avons un bon poêle. Nous avons passé les longues journées d'hiver à faire toutes sortes de petits travaux de menuiserie, de sculpture, etc., tout en étudiant la langue. Cette étude sans dictionnaire ni grammaire était un peu aride. Cependant je suis arrivé à me faire un petit vocabulaire et en parlant jargon, je comprends et réussis à me faire comprendre.

Nous voici à la mi-juin bientôt. J'ai peine à y croire. Nous avons encore de la neige et de la glace partout, et pas un arbre, pas une fleur ne vient nous annoncer que la saison chaude est arrivée. Quel triste pays tout de même! Mais ce qui n'est pas triste, Monseigneur c'est notre petite vie de famille et notre affection pour vous qui reste toujours, en dépit du froid, bien chaude et bien sincère.

Votre fils en N. S. et M. I.

A. LEBLANC, O.M.I.

Des projets qui ne se sont point réalisé

(Suite de la 1e page)

nouveau qui nous cause une agréable surprise.

L'historien très consciencieux et très documenté qu'est M. Thomas Chapais établit péremptoirement que si l'administration d'alors n'accorda pas aux défenseurs du Canada tout l'appui que ceux-ci étaient en droit d'attendre, on ne peut, en toute justice, faire peser sur elle les accusations de négligence et de dédain qui lui ont été généreusement octroyées jusqu'à présent. Loin de se désintéresser du sort de sa colonie, le gouvernement nourrissait un vaste projet qui, dans son esprit, devait la libérer des attaques ennemies et l'asseoir sur des bases inébranlables.

Il s'agissait, ni plus ni moins, d'une descente en Grande-Bretagne. On allait jeter 50,000 hommes sur les côtes de l'Angleterre et 15,000 sur celles de l'Ecosse. L'Angleterre allait être obligée de rappeler sa flotte dispersée au large, et cette tactique sauverait plus efficacement Québec qu'une expédition lointaine dont le succès paraissait assez problématique. Du reste, dans l'état actuel de la situation en Europe, il n'était pas prudent d'éloigner des forces dont on pouvait avoir besoin d'un moment à l'autre. Envoyer là-bas des vaisseaux, c'était risquer de les livrer inutilement à l'Angleterre maîtresse de la mer. Mieux valait garder tous ses contingents pour assurer la réussite du grand coup projeté.

Mais le ministre de la marine, Berryer, qui reçut Bougainville, ne pouvait, bien entendu, lui livrer le secret. Il se contenta d'affirmer catégoriquement que si Montcalm tenait bon jusqu'au mois d'août, il répondait du Canada. L'émissaire, peu satisfait, insista, harcela sans relâche le ministre qui, à bout de patience, s'écria: "On ne cherche point à sauver les écuries quand le feu est à la maison".

L'entreprise gigantesque sur laquelle on fondait tant d'espoirs exigeait, sans doute, de longs préparatifs. L'ennemi la fit échouer en prenant les devants. Mais les maîtres de la France conçurent cette audacieuse tentative, ils ne la jugèrent pas disproportionnée avec la possession définitive du Canada; et ceci prouve surabondamment le prix qu'ils attachaient à leur colonie. Il y a là une découverte que l'on doit mettre en évidence, car elle répare une longue injustice d'un siècle et demi. M. Thomas Chapais mérite vraiment de grands éloges pour avoir démasqué cette erreur historique.

Des documents retrouvés il y a quelques années seulement attestent qu'en pleine Révolution, la France, tout absorbée qu'elle était par ses affaires intérieures, songea un instant à reconquérir le Canada; mais des besognes plus urgentes devaient bientôt solliciter les armées de la République.

Assurément, ces mises au point ne modifient en rien la brutalité des faits. Elles ne réhabilitent même qu'à demi une époque qui, par de nombreux côtés, n'est guère défendable. Il va falloir, néanmoins, reléguer au rang des légendes surannées ce honteux abandon du Canada par la métropole. Ce sera un peu dur, tant l'idée était devenue familière à nos esprits. Mais pour l'honneur du nom français, il nous est agréable et réconfortant de penser que la conduite de la mère patrie, à ce moment critique, fut loin d'être aussi odieuse qu'on l'avait cru jusqu'alors.

UN LISEUR.

Un nouveau complôt maçonnique

Les Franc-maçons viennent de tendre un nouveau piège aux catholiques.

Ils racontent, à grand renfort de détails, dans les journaux de France, les prétendues apparitions d'Alzonne (France). Dans leur zèle ils vont presque jusqu'à crier au miracle.

Mais on sait maintenant que ces faits soi-disant miraculeux ne sont qu'une odieuse machination des Loges, destinée à ridiculiser la religion.

Heureusement les journaux catholiques, comme nous l'apprend la *Croix* de Paris, n'ont pas donné dans le piège, et les F∴ M∴ en seront, cette fois encore, pour leurs frais.

Après l'affaire de l'Emancipation de Montréal, c'est maintenant l'affaire d'Alzonne; et après l'affaire d'Alzonne, ce sera autre chose.

La secte n'arrête jamais ses manœuvres déloyales.

Edith Richard

A l'hôpital de North-Battleford, le 3 septembre, à l'âge de seize ans, s'éteignait paisiblement dans le Seigneur, Edith, enfant bien-aimée de Monsieur et Madame Emile Richard.

Elève du pensionnat des Dames de Sion, de Prince-Albert, son départ causera un regret général, car cette jeune fille était, au témoignage de tous, un modèle de douceur et d'amabilité. Les funérailles ont eu lieu en l'église de Battleford, le six septembre en présence d'une très nombreuse assistance. Le convoi funèbre partit de la résidence du Sénateur Prince, cousin de M. Richard. Quatre amies, vêtues de blanc, escortaient le char funèbre et portaient des bouquets de fleurs. Le deuil était conduit par le père et les frères de la défunte et un grand nombre de parents et d'amies. Le service fut chanté par le Révérend Père Vandandale assisté des Pères Bigonnesse et Mourey, en qualité de diacre et sous diacre, et du Père Vachon.

Plusieurs tributs floraux et offrandes de messe avaient été envoyés en signe de sympathie par les parents et amis de la famille. Les restes de la regrettée disparue reposent au cimetière mais l'âme toute blanche de cette pieuse jeune fille s'est envolée au ciel pour jouir là-haut de la joie réservée aux élus. L'enfant bien-aimée se fera encore la consolatrice de ceux qui restent et qui la regretteront toujours.

LE PATRIOTE offre ses respectueuses condoléances à la famille éplorée.

R. I. P.

Depart pour l'Europe

On lit dans le "St. Peters Bote":

La Rde Mère des Ursulines, Xaveria Lons, est venue faire ses adieux le 8 septembre aux sœurs, de l'école de Münster, avant de partir pour se rendre à la Maison-mère de Cologne (Allemagne.)

Un deuil chez les Pères Benedictins

Le 8 septembre eut lieu à Muenster la sépulture de Melle F. Caroline Hofmann, sœur du R. P. Dominique, O.S.B., décédée le 6 courant.

Cette pieuse fille, née en 1878 à Neuburg en Bavière, était venue au Canada en 1903, avec sa sœur Francisca, et elle demeurait à Annaheim au presbytère du P. Dominique dont elle fut la ménagère dévouée.

Pendant sa longue et pénible maladie, qu'elle supporta avec une patience admirable, elle avait eu la consolation de recevoir la visite de S.G. Mgr Pascal, évêque du diocèse.

Melle F. Caroline Hofman avait de nombreuses amies auxquelles elle laisse le souvenir des plus belles vertus que peut pratiquer une jeune fille chrétienne.

Nous présentons au R. P. Dominique et à sa famille l'expression de nos plus sincères condoléances.

LA MOISSON

D'après un rapport du Bureau des statistiques d'Ottawa la moisson de cette année est estimée à 211 millions de boisseaux de blé et 395 millions de boisseaux d'avoine. Le rendement moyen pour le blé est de 21.41 boisseaux l'acre contre 20.37 l'an dernier et 40.98 pour l'avoine contre 39.25 l'an dernier.

No. 4. FEUILLETON DU PATRIOTE DE L'OUEST

"SYRA"

Par Gael de SAILLANS

—Elle voyait, en esprit, son fils livré à la torture, cet être beau et jeune arraché à son amour, mourant dans des supplices atroces! D'un geste égaré, elle essaya d'écarter la sanglante vision.....

Lysias sentit peser davantage contre lui le corps frémissant de sa mère; il comprit que ce pauvre corps pliait sous le poids trop lourd de l'épreuve et qu'il fallait, à toutes forces, réveiller l'énergie puissante de l'âme.

—Mère, n'est-ce pas que vous serez courageuse? cria-t-il—n'est-ce pas que vous vous souviendrez comment Jésus portait sa croix?... C'est Lui qui vous demande maintenant d'en prendre votre part!... Lui refuseriez-vous? Auriez-vous oublié sa voix?

Syra s'était relevée à mesure que parlait son fils; à présent elle se dressait, toujours bien petite à côté de lui—mais vaillante, se retrouvant *Elle!*

—Oui, enfant, c'est la voix adorée de Jésus.....il me semble l'entendre dominer la révolte de mon cœur de mère. Cette voix qui nous promet le Ciel, qui nous le montre si proche.....Oh! je serai généreuse; comme le Christ, je me relèverai après ces premières défaillances et, avec lui, je redirai des lèvres, pour me forcer à le vouloir: —"Il faut que je boive le calice de mon Père!"

Le visage de la veuve s'était transfiguré: des larmes brûlantes le sillonnaient encore, mais un reflet surnaturel l'éclairait d'une sorte d'auréole.

Lysias s'était laissé glisser à genoux auprès d'elle: il n'avait plus besoin, maintenant, de la soutenir!—Il la sentait si grande, si forte dans sa faiblesse, sublimement chrétienne dans sa maternité!

La courte résistance de la nature apeurée s'était close, dans cette tragique mais brève lutte intime.

Syra était de ces âmes fortes, auxquelles Jésus montre les degrés élevés du sacrifice: de toute l'ardeur puissante de son amour pour Lui, elle allait s'exhausser jusqu'à l'héroïsme!

Posant ses mains sur le front de son fils—ce front resplendissant de vie et que la mort allait bientôt glacer—elle réunit dans ce geste simple, mais, à présent, solennel, une suprême bénédiction, avec l'offrande généreuse de son enfant.

—Que Dieu daigne te bénir mon Lysias; je te remets à Lui... Il t'avait prêté à ma tendresse, tu as été mon bonheur, ma consolation, la lumière de ma vie... Maintenant le Maître te réclame: je te rends, le cœur brisé, mais sans murmure.....

Puis, elle se pencha et, prenant à deux mains la tête blonde, qui, si souvent, s'était blottie contre son sein, elle baisa longuement, longuement, les cheveux d'or foncé...

—Enfant — murmura-t-elle — souviens-toi que Jésus daigna, un jour, poser ses lèvres sur ton front te sacrant ce jour-là pour de très grandes choses. Le moment est venu de te montrer fieèle.

—Mère, vous prierez pour que le Christ m'assiste et bientôt, nous nous retrouverons en Lui...

—Oui, bientôt, pour toujours!"

Deux heures plus tard, Lysias entrait par l'une des petites portes du Palais. Son chef direct l'y avait devancé, pour l'attendre, car il désirait vivement l'entretenir avant de le mener à l'empereur.

Entre tous les soldats de sa milice, il n'en était pas un dont il appréciait autant la loyauté et la téméraire bravoure; c'est pourquoi il voulait lui en donner une preuve sérieuse, en prévenant toute fâcheuse éventualité au cours de l'audience du soir.

La sollicitude de Lysias pour les restes sanglants de ceux qu'il trouvait le rebut du monde, lui paraissait un fait inconcevable.

Aussitôt qu'il eut aperçu son subordonné, le chef de milice l'appela d'un signe.

—Avant de t'introduire aux pieds du divin César—lui dit-il—j'ai tenu à t'interroger sur la folle équipée de ce matin.—Parle, qui a pu te pousser à cet acte inexplicable et avilissant?

—Je n'ai pas cru m'avilir en préservant de la profanation les restes vénérés de mes frères.

—Tes frères?... les misérables parias, qui sont la honte de l'humanité!

—Pourquoi parler ainsi de ceux que tu ne connais point?—Sais-tu la doctrine de cette secte haïe et persécutée?

—Je n'ai jamais trouvé qu'il valut la peine de m'en informer, mais j'ai ouï dire que cette doctrine pervertissait le peuple, lui enseignait le mépris de nos divinités, encourageait le crime et faisait de ses adeptes les adorateurs d'une tête d'âne.

Dans tout cela une seule chose est exacte: la religion chrétienne bannit le culte honteux de vos dieux Olympiens. Le reste, est un vulgaire tissu de calomnies, mais si elles sont justifiées, comment expliques-tu le nombre considérable des martyrs d'une aussi pauvre cause?

—Des exaltés... des fous!

Lysias regarda froidement son interlocuteur et, avec une lenteur voulue, il scanda posément ces mots:

—Tu ne me crois pas fou, moi, n'est-ce pas, et cependant je suis chrétien!

Si l'une des colonnes de marbre, qui élançait vers le dôme son support artistique, s'était effondrée à ses pieds, l'officier n'en eut point éprouvé une stupeur plus grande qu'en entendant cette déclaration déconcertante.

—Non—répondit-il—tu n'es pas fou, mais tu le deviens, à coup sûr, pour oser dire pareille énormité sous les voûtes de ce palais!

—Sais-tu—ajouta-t-il plus bas—que si Néron se doute... c'est la mort?

—C'est la mort, c'est le martyre, c'est le Ciel!—fit Lysias tressaillant de bonheur.

L'autre pesa sur son bras et l'interrompant violemment:

—Par Jupiter! tais-toi et songe qu'il y va de ta vie; une vie qui se doit à l'armée, à la patrie...

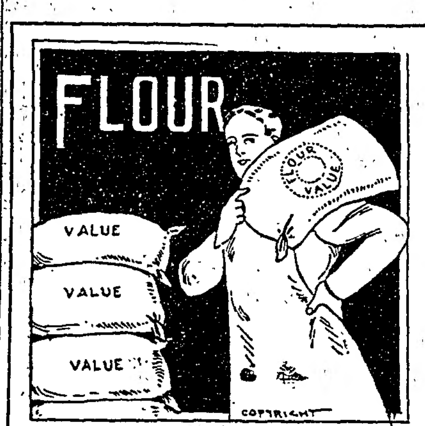
—A Dieu, d'adord!

—Lysias, écoute; je ne sais qui a pu circonvenir ainsi un esprit droit et fortement trempé comme le tien, mais ton erreur me fait pitié: je voudrais te sauver.—Sache, seulement, qu'il m'est impossible de te soustraire à l'ordre de César: il veut te voir—Jure moi que tu nieras ta foi nouvelle?

—Ma foi n'est point nouvelle: tout enfant, j'en reçus les prémices, en Judée, sur les genoux du Christ Jésus.

Or, depuis bien longtemps, j'attends et je désire l'honneur immense de la confesser au prix de tout mon sang.

(A Suivre.)



Règlements de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan

I
Constitution

I. Le Nom. La Société porte le nom de "Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan."

II. Son But. 1o. L'Association veut grouper les Franco-Canadiens dans le but de promouvoir leurs intérêts, de les protéger au besoin et de défendre leurs droits.

2o. Par Franco-Canadiens, nous entendons tout catholique de langue française.

III. Sa Composition. 1o. Tous les catholiques de langue française, âgés de 16 ans, peuvent entrer dans l'Association ; tout dignitaire doit être catholique pratiquant. Les dames sont admises comme membres des groupes locaux.

2o. La contribution annuelle est de $1.00; 25% de la contribution restera au groupe local et 75% au comité exécutif.

3o. Cette contribution sera payable le 1er novembre de chaque année.

4o. Auront droit au titre de *membres donateurs* ceux qui auront contribué à l'organisation de la convention par un don de $25, ou plus, et au titre de *membres bienfaiteurs* ceux qui auront contribué $5.

II
Organisation

IV. Organisation. Pour une mise en œuvre plus efficace des moyens d'action et une plus prompte réalisation du programme de l'Association, il est établi divers services qui se partagent les initiatives et les mesures d'exécution à prendre :

(*a*) un comité général ;
(*b*) un comité exécutif ;
(*c*) des groupes locaux.

a) Comité général

V. Composition. Le Comité général se compose de douze directeurs, dont six de la partie nord et six de la partie sud de la Saskatchewan, chacune de ces deux régions devant fournir trois ecclésiastiques et trois laïques. Le directeur-général élu fera aussi partie du Comité général pour son terme d'office.

VI. Election. 1o. Les membres du Comité général sont élus pour une terme de trois ans par la Convention générale annuelle. Le renouvellement des membres du Comité se fait par tiers et par ordre d'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles.

2o. Chaque année, un mois avant la date de la Convention générale, le Comité général dresse une liste de huit candidats, ou de deux fois le nombre des membres à élire, parmi lesquels les membres sortants rééligibles, cette liste est adressée aux groupes locaux; et la Convention choisit parmi ces candidats les membres à élire.

3o. L'élection se fait de vive voix, sauf décision contraire prise par la convention.

4o. Au cas de vacances pendant l'année, le Comité pourvoit lui-même au remplacement de ses membres, et les membres élus de cette manière seront en exércice jusqu'à la convention suivante

VII. Quorum. Le quorum du Comité général sera de 5 membres.

VIII. Officiers. Le comité général choisit tous les ans après la convention parmi ses membres un président et un vice-président, et parmi les membres de l'Association le directeur-général.

IX. Pouvoirs. Les matières suivantes sont du ressort exclusif du comité général :

1o. La nomination du directeur-général, et l'élection du président et du vice-président ;

2o. Les questions qui sont référées par le comité exécutif ;

3o. La direction générale des œuvres et des entreprises de l'Association.

b) Comité exécutif

X. Composition. Le comité exécutif se compose du directeur général, du président et de deux membres de l'Association que le directeur-général choisira et dont le choix devra être ratifié par le Comité général ; ces deux membres adjoints seront, l'un, secrétaire général, l'autre, trésorier général de l'Association. La moitié des membres du comité exécutif constitue un quorum.

XI. Pouvoirs. Il appartient au comité exécutif :

1o. de représenter officiellement l'Association ;

2o. de nommer les officiers, employés, délégués et représentants qu'il juge utiles, de définir leurs attributions, de les révoquer et de les remplacer au besoin ;

3o. d'établir, d'organiser, de diriger les groupes locaux et de recevoir leurs rapports ;

4o. de constituer les Commissions qu'il juge nécessaires, de définir leurs attributions, de diriger leurs travaux et de recevoir leurs rapports ;

5o. d'exécuter, directement ou par l'entremise de ses officiers, des groupes locaux, des Commissions ou des Délégués, les décisions prises par le Comité central et par la Convention, et en général d'organiser les entreprises de l'Association et de mettre en œuvre ses moyens d'action ;

6o. de créer des ressources pour l'œuvre de l'Association, de percevoir les contributions et revenus, d'administrer les biens, d'accorder des salaires ou indemnités, d'arrêter et ordonnancer les dépenses, d'établir et diriger les services nécessaires à cette administration ;

7o. de prendre les mesures utiles à la réalisation de l'objet de l'Association.

Il est chargé :

1o. du service de la correspondance, des écritures et des imprimés ;

2o. de l'étude et de l'utilisation des archives, documents et renseignements intéressant l'œuvre de l'Association ;

3o. de l'étude des mesures à prendre et des projets à exécuter ;

4o. de l'exécution de toutes les affaires que le comité général lui confie. Dans les causes, qu'il juge urgentes, le directeur-général exerce les pouvoirs du comité exécutif.

XII. Bulletin. Le comité exécutif est spécialement chargé de la publication et de la distribution aux groupes locaux d'un *Bulletin* au moins trimestriel sur l'œuvre de l'Association.

XIIa. Le Comité exécutif rend compte de son administration à chaque séance du Comité général.

c) Groupes locaux

XIII. Composition. 1o. L'ensemble des membres de l'Association dans un district constitue le groupe local. Les limites d'un district sont les limites de la ville ou de la paroisse.

2o. Chaque groupe doit compter au moins dix membres ; des groupements moindres pourront se réunir entre eux ou se joindre à des groupes réguliers voisins.

XIV. Quorum. Le quorum d'un groupe local est de 6 membres.

XV. Officiers. Chaque groupe local est dirigé par un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de cinq conseillers au moins, élus annuellement par les membres du groupe le premier dimanche de décembre.

XVI. Règlement des difficultés. Les difficultés survenant entre les membres d'un groupe local, ne seront jamais discutées en public, mais seront soumises au directeur-général qui en décidera.

XVII. Rapports. Dans le cours du mois de mars, chaque année, le secrétaire-trésorier de chaque groupe local devra remettre au trésorier-général le montant des cotisations et autres fonds qui reviennent au Comité exécutif, et faire rapport au secrétaire général sur les matières mentionnées à l'article XX du présent règlement.

XVIII. Il sera du devoir de chaque groupe local d'organiser au moins une fois par année, une assemblée publique de toutes les personnes de langue française, à laquelle un conférencier traitera un sujet intéressant directement l'œuvre poursuivie par l'Association, lequel conférencier sera choisi ou approuvé par le Comité exécutif.

d) Convention Générale

XIX. Date et lieu. 1. Il y aura une Convention générale chaque année.

2. La date de cette convention sera fixée par le comité exécutif, et le lieu par la convention générale précédente.

XX. Composition. Chaque groupe local a droit à un délégué par dix membres. Tout membre de l'Association peut prendre part à la Convention ; seuls les délégués ont droit de vote. Les membres du Comité général et du Comité exécutif ont droit de vote sans autre délégation.

XXI. Programme. 1. La Convention générale sera préparée par le groupe local de la ville dans laquelle devra se tenir la Convention, en union avec le Comité exécutif.

2. A la Convention seront soumis par un délégué de chaque groupe local un rapport succinct sur l'activité de son groupe, et par le Comité exécutif les rapports suivants :

a) Sur les finances, l'activité et les progrès de l'Association ;

b) Sur la conservation et sur les progrès de la langue française.

c) Sur la force relative des catholiques de langue française dans chaque district ;

d) Sur l'immigration catholique dans chaque district ;

e) Sur la propagation de la presse catholique ;

f) Sur la vie catholique en général.

XXII. Pouvoirs. Les matières suivantes sont du ressort de la Convention :

1o. L'adoption, la modification et l'abrogation des règlements de l'Association ;

2o. L'élection, la démission et la radiation des membres de l'Association et l'élection des directeurs.

3o. Les questions qui lui sont référées par le Comité général ;

4o. La haute surveillance des œuvres et des entreprises de l'Association.

III
Coutumier

XXIII. Séances et Réunions.

1o. Chaque groupe local doit se réunir au moins tous les trois mois ; ils sont, cependant, instamment priés de tenir des réunions mensuelles.

2o. Le Comité exécutif se réunit aussi souvent qu'il est convoqué par le secrétaire général sur ordre du directeur-général.

3o. La Comité général se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le secrétaire général sur ordre du comité exécutif, du directeur général ou du président ou de trois directeurs.

XXIV. Convocations. 1o. Les groupes locaux sont convoqués suivant le mode spécial qui pourra paraître convenable à chacun d'eux et qu'ils arrêteront par règlements particuliers.

2o. La convocation du Comité exécutif se fait par avis verbal donné ou avis écrit mis à la poste douze heures d'avance.

3o. La convocation du Comité général se fait par avis écrit mis à la poste dix jours d'avance.

4o. La convocation de la Convention générale se fait par avis écrit envoyé par le secrétaire général, sur ordre du Comité exécutif, au secrétaire de chaque groupe local et mis à la poste au moins deux mois d'avance.

XXV. Délibérations. 1o. Aux réunions de la Convention générale, comme aux séances du Comité général, du Comité exécutif et des groupes locaux, les décisions sont prises à la majorité des voix. Celui qui préside, outre le vote qu'il donne comme membre, a un droit de vote additionnel au cas de partage égal des voix.

2o. Les délibérations de la Convention générale et du Comité général en séance sont régies par les règles ordinaires des assemblées délibérantes, et sont dirigées par le président, qui règle les cas non prévus.

XXVI. Délibérations par correspondance. Sans être convoqué et sans tenir séance, le Comité général peut être consulté, délibérer et prendre des décisions de la manière suivante :

Chaque fois que le Comité exécutif le juge à propos, il peut consulter séparément les membres du Comité général et prendre leur avis par correspondance : il pose par écrit et envoie par la poste, à tous les membres, les propositions soumises et les questions à décider, recueille les réponses, et en fait dresser procès-verbal. Les décisions sont prises à la majorité des réponses reçues dans les quinze jours qui suivent l'envoi des questions, et elles valent comme si elles avaient été prises en séance régulière. Ceux qui n'ont pas répondu dans le délai fixé sont comptés comme absents de la délibération. Au cas où le dépouillement des réponses ne donne pas une majorité des avis reçus dans le délai fixé pour ou contre la proposition, une nouvelle consultation peut avoir lieu.

XXVII. Officiers. Les officiers de l'Association et des groupes locaux remplissent les fonctions ordinairement attribuées à chacun de leur emploi, et les missions spéciales qui peuvent leur être confiées par le comité exécutif.

XXVIII. Commissions. Des programmes d'étude ou d'action particuliers sont tracés par le Comité exécutif, quand il est besoin, et des Commissions spéciales, établies et constituées par lui, peuvent être chargées de l'exécution de ces programmes.

XXIX. Cas non prévus. Pour ce qui n'est pas prévu par les Règlements, le Comité exécutif décide ce qui doit être fait.

XXX. Action. Outre la poursuite de son objet particulier et pour rendre son action plus efficace et plus féconde, l'Association se tiendra en relations aussi constantes que possible et en union avec le Comité Permanent du Congrès de la Langue française au Canada.

Évangile

Le dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte

En ce temps-là, Jésus, continuant de parler en paraboles, dit aux princes des prêtres et aux Pharisiens : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui, voulant célébrer les noces de son fils, envoya ses serviteurs appeler ceux qui étaient invités mais ils refusèrent d'y venir. Il envoya encore d'autres serviteurs avec ordre de dire à ceux qui étaient invités : J'ai préparé mon festin ; j'ai fait tuer mes boeufs, et tout ce qui avait été engraissé : tout est prêt, venez aux noces. Mais, au lieu de s'y rendre, ils s'en allèrent, l'un à sa maison de campagne, et l'autre à ses affaire ; quelques-uns se saisirent des serviteurs, les accablèrent d'outrages et les tuèrent. A cette nouvelle, le roi, irrité, envoya ses troupes exterminer les meurtriers, et brûla leur ville. Il dit ensuite à ses serviteurs : Le festin des noces est prêt ; mais ceux qui avaient été invités n'en étaient pas dignes; allez donc dans les places publiques, et appelez aux noces tous ceux que vous y trouverez. Les serviteurs parcoururent les rues, réunirent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais, et la salle du festin fut remplie de convives. Le roi, étant entré pour voir ceux qui étaient à table, aperçut un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale. Mon ami, lui dit-il, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme ne répondit rien. Alors le roi dit à ses serviteurs : Liez-lui les mains et les pieds et jetez-le dehors dans les ténèbres : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents ; car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

Petit Calendrier

JEUDI, 18 Septembre—S. Joseph de Cupertino, conf.

VENDREDI 19 Septembre—SS. Janvier et comp., martyrs. Quatre Temps. JEUNE.

SAMEDI, 20 Septembre—SS. Eustache et comp.. mart. Quatre Temps. JEUNE.

DIMANCHE, 21 Septembre— S. Mathieu, apôtre.

LUNDI, 22 Septembre—N. D. des Sept Douleurs.

MARDI, 23 Septembre—S. Lin, pape et mart.

MERCREDI, 24 Septembre.—N. D. la Merci.

Variété

Dites-vous : Meà culpâ !

Tenez, vous vous plaignez, parents, que le respect s'en va; que les sentiments honnêtes disparaissent; que les jeunes gens valent bien moins qu'autrefois ; que les enfants ne sont plus aussi vertueux et aussi obéissants.... Et vous dites : C'est le siècle !

Le siècle ! c'est facile à dire. On ne risque pas grand chose à accuser le siècle ! Allons ! un peu de courage ! Endossons résolument nos responsabilités. Tant pis, s'il faut faire un *meà culpâ.*

Le Crucifix est-il à la place d'honneur dans votre maison ? Non, je ne le vois pas et pourtant, le Christ, et le Christ seul, est la Voie, la Vérité et la Vie.

Vous n'y avez pas songé !

Négligence coupable ! *Mea culpâ.*

En revanche, je vois les portraits des héros de romans que publient les journaux les plus hostiles à la foi. . .et aux mœurs. Ces portraits aux couleurs criardes n'exhalent point le parfum de la vertu, et vous voudriez que vos enfants soient vertueux ! *Meâ culpa.*

Ce livre à couverture jaune sale, porte un titre véritablement suggestif. C'est le vingtième mille!... Or, savez-vous pourquoi cet ouvrage s'est tiré jusqu'ici à 20.000 exemplaires ?. . Et ce n'est pas fini, hélas ! Et bien, c'est parce que cet ouvrage est impie, ordurier, il a l'attrait du fruit défendu.

Et vous l'avez laissé lire à *vos fils !* Or, voici qu'un jour leur front si pur et si paisible s'est assombri, leur regard qui se levait si clair et si droit s'est abaissé fuyant et gêné. Ça été comme une transformation générale et douloureuse de tout leur être, qui s'est dénoncée à quiconque les approchait. *Mea culpa.*

Ces cartes postales disposées artistiquement, fixées le long du mur par des épingles, d'où viennent-elles ? Elles sont belles et artistiques, dirai-t-on peut-être ; mais elles n'en sont pas moins légères et même licencieuses !

Dites-moi ! En regardant ces cartes postales, *vos filles* on sont-elles meilleures, plus modestes, plus réservées ? *Mea culpa.*

Et ce journal qui traine sur la table que faut-il en penser ? Il donne des récits scabreux, invente de toutes pièces des scandales sensationnels et gouverne l'Eglise mieux que la Pape ! Il sert tous les jours à ses lecteurs une tranche de curé ou de religieuse, publie des romans réalistes, le tout pour 5 sous. . .

Il n'y a qu'une chose que vos enfants n'y trouveront pas, c'est le respect de la vérité, de la probité, de la morale, de la justice.

Ignorez-vous que c'est une faute grave de lire habituellement et sans motif sérieux et pressant un mauvais journal ? *Mea culpa.*

Allons, parents, vous aimez vos enfants, vous voulez qu'ils soient honnêtes. Vous voulez maintenir à votre foyer les traditions d'honneur et de vertu que vous ont léguées vos ancêtres.

Allons un bon mouvement !

Au feu, toutes ces images !

Au feu, tous ces journaux !

Au feu, ces tristes romans !

Remplacez tout cela par les productions si variées, si morales et si instructives de la presse honnête et chrétienne.

Si vous ne chassez la mauvaise presse de votre maison, tôt ou tard, je vous l'affirme, vous ferez un terrible et amer :

Mea culpa !

L'interview de M. Asselin est désapprouvée

La majorité des membres de l'Association St Jean Baptiste de Montréal, réunis en assemblée mercredi soir a désapprouvé après une longue discussion l'interview donnée le 26 juillet par le président de la Société, M. Asselin, au journal l'*Action*, relativement au Sou de la Pensée Française. La motion de censure proposée par M. le Dr G.-H. Baril mentionne que "cette interview est très regrettable parce que, tant par le fond que par la forme, elle est de nature à blesser les sentiments de la population canadienne française et catholique."

M. Asselin a déclaré entre autres choses qu'il n'avait jamais voulu faire de la Société St. Jean-Baptiste une Société neutre.

Modifications probables dans la loi des Homesteads

L'hon. Dr Roche, ministre de l'Intérieur annonce que la loi des homesteads sera prochainement changée pour permettre aux colons d'abréger le temps de résidence et d'obtenir la patente de leur terrain par l'élevage d'un certain nombre de têtes de bétail.

Conflit entre le Japon et la Chine

Le Japon a envoyé à la Chine une note sévére qui équivaut à un ultimatum au sujet du meurtre de plusieurs citoyens Japonais à Nankin. Le Japon réclame une indemnité et le chatiment des coupables.

Chronique Locale

—Il est fort probable qu'un candidat ouvrier se présentera aux prochaines élections municipales.

—La municipalité rurale de Prince Albert a augmenté de $25,000 le revenu de ses taxes en créant de nouvelles subdivisions de terrain.

—L'Association des Chambres de Commerce a tenu une convention à Winnipeg. Il a été fortement question de tenir la prochaine convention à Prince Albert, mais en definitive le choix de la ville de Fort William a prévalu.

—Les sergents Stewart et Brooks, de la police de cette ville, ont donné leur démission à la suite d'un mouvement de protestation qui s'est fait contre la police.

—Un certain nombre de conseillers municipaux accompagnés des membres de la commission spéciale d'enquête nommée par le maire se sont rendus aux chutes La Colle samedi après midi.

—La saison de chasse est ouverte depuis lundi.

La région qui avoisine Prince-Albert a une grande renommée auprès des chasseurs. M. W. G. Jones, de Halifax, est venu ici pour chasser le canard, et la poule de prairie.

—M. S. G. Mandville a accompagné M. l'ex-maire Holmes à une partie de chasse du côté de Clouston, lundi. M. Mandville a aussi fait un voyage en auto du côté de Duck Lake, Laird et Battleford.

—Le jeune fils de M. de la Gorgendière, Ernest, est parti la semaine dernière pour continuer ses études au collège St. Boniface.

—M. E Nadon, autrefois de Edam, Sask., devient propriétaire de l'hôtel St. Regis. M. J. Paquette est le nouveau gérant.

—Le besoin d'un second pont de traffic pour la partie est de la ville se fait toujours vivement sentir. Le conseil municipal en a fait la demande au gouvernement provincial qui a repondu par un simple acusé de reception à la lettre du greffier de la ville, et l'affaire en est là.

—L'élection provinciale dans le comté de Cumberland au nord de cette ville donne jusqu'à présent le résultat suivant D. A. Hall, libéral, 36; W. C. McKay, conservateur, 27.

—On signale que dans la plupart des villes de l'Ouest et de l'Est, le commerce au détail a repris de l'activité depuis le commencement de la moisson. Mais il parait aussi que les industriels de l'Est haussent de nouveau les prix de leurs produits.

—Le premier chargement de nouveau blé, 80,000 boisseaux, sur le bateau Yorkton, a quitté Port-Arthur, samedi.

—Le constable Lindsay, de Big River, a appris du Lac Vert que François Roy s'est noyé dans un voyage en canot sur la rivière Croche.

—M. Thomas Robertson, conseiller municipal, est revenu d'un long voyage à l'Ile du Prince-Edouard.

—De passage a l'évêché M. l'abbé Dubois, d'Arborfield et M. l'abbé Lebel, de Henribourg.

—Les travaux de creusage pour l'installation des égouts sur la 13e rue entre la quatrième et la cinquième avenue Ouest sont maintenant terminés. Cette amélioration était depuis longtemps désirée.

Sérieux incendie évité à l'Ecole St Michel de Duck Lake

Mardi après midi, à 4 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la bâtisse du moteur à gazoline qui actionne l'aqueduc à quelques pieds du corps principal de l'édifice de l'Ecole St Michel.

L'incendie a pu être maitrisé à temps pour éviter de sérieux dommages. Les citoyens de la ville de Duck Lake accoururent au son de l'alarme et prêtèrent un généreux et effectif concours pour empêcher que le feu se communiquât à l'école. Le R. P. Delmas, O.M.I., offre à cette occasion ses meilleurs remerciements à toute la population de la ville.

La bénédiction de la nouvelle église de Henribourg

Dimanche dernier Monseigneur l'évêque à béni la nouvelle église de la florissante paroisse de Henribourg.

Faute d'espace nous devons remettre au prochain numéro le compte rendu complet et fort intéressant de cette belle cérémonie.

Visiteurs distingués

Nous recevions mardi, à nos bureaux, la visite du R. P. X. Portelance, O.M.I., curé de l'église canadienne française du Sacré Cœur de Winnipeg, et du R. P. W. Vézina, curé de Kenora, Ont. Nos deux aimables visiteurs font un éloge flateur de la beauté de notre ville et se disent émerveillés des rapides progrès de l'Ouest, paradis des riches moissons. Après s'être arrêtés à Régina, Lebret Saskatoon, Duck Lake, ils ont poussé une pointe jusqu'à Marcelin et se rendront jusqu'à Calgary.

Le R. P. Portelance, est le fondateur de la florissante paroisse canadienne du Sacré-Cœur de Winnipeg et fut l'un des plus actifs organisateurs de la grande célébration de la fête nationale à Winnipeg, le 24 juin dernier, tandis que le R. P. Vézina, depuis plusieurs années curé de Kenora, fut l'un des premiers à encourager l'œuvre de l'Association d'Education de l'Ontario dans sa région qui confine à la province du Manitoba.

Les RR. PP. Portelance et Vézina ont été les hôtes de l'évêché et sont partis mardi soir pour Battleford Nord.

Révérende Mère Gonzalès de Sion

Supérieure Générale prochainement en visite à Prince-Albert

Les Dames de Sion de cette ville ont reçu l'heureuse nouvelle de la visite prochaine de leur vénérée Supérieure Générale, Mère Gonzalès de Sion, de résidence habituelle à la Maison générale de Paris.

La Révérende Mère Gonzalès a quitté Paris le 13 courant en compagnie de deux religieuses et doit arriver à New York le 20. Elle se rendra directement à Prince-Albert et visitera ensuite les autres maisons de la Congrégation aux Etats-Unis. La Révérende Mère est attendue ici vers le milieu de la semaine prochaine.

L'Académie de Sion de Prince Albert est l'unique établissement de cette congrégation au Canada.

L'institut de N.D. de Sion a été fondé par le R. P. Marie Alphonse Ratisbonne, israélite miraculeusement converti au catholicisme par une apparition de la Sainte Vierge à l'église Saint-André delle Fratte à Rome.

Des prières spéciales pour la conversion des Juifs se font régulièrement dans cette communauté. Les religieuses répètent chaque jour au moment le plus solennel du Saint Sacrifice, en un chant d'une impressionnante tristesse, la prière que le Sauveur lui-même, expirant sur la croix, adressait à Dieu en faveur de son peuple: *"Père pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font."*